

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

IPC/CE/34/5
ORIGINAL : anglais
DATE : 19 janvier 2004

F

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES BREVETS
(UNION DE L'IPC)

COMITÉ D'EXPERTS

Trente-quatrième session
Genève, 23 - 27 février 2004

TRAITEMENT DES SYSTÈMES HYBRIDES DANS LA CIB

Document établi par le Secrétariat

1. À sa trente-troisième session, tenue en octobre 2003, le Comité d'experts de l'Union de l'IPC a examiné les recommandations du Groupe de travail sur la révision de la CIB en ce qui concerne les schémas d'indexation distincts figurant dans la CIB et a adopté ces recommandations (voir les paragraphes 16 et 17 et l'annexe III du document IPC/CE/33/12). Le comité a autorisé le Bureau international à apporter, dans la CIB, les modifications résultant de ses décisions tendant à supprimer ou à conserver des schémas d'indexation distincts à l'exclusion de toute autre modification notable de la CIB.
2. À sa dixième session, tenue en novembre et décembre 2003, le Groupe de travail sur la révision de la CIB a achevé l'examen des systèmes hybrides dans la CIB qui contiennent des schémas servant à deux fins et a approuvé le remplacement de ces schémas par des schémas pour le classement multiple. Le groupe de travail a approuvé les notes correspondantes établies aux fins du classement multiple à partir des notes normalisées qui avaient été adoptées (voir les paragraphes 25 et 26 du document IPC/WG/10/3).
3. Les recommandations du Groupe de travail sur la révision de la CIB en ce qui concerne les schémas à deux fins dans la CIB figurent dans l'annexe I du présent document.

4. À sa dixième session, le Groupe de travail sur la révision de la CIB a aussi achevé l'examen de quelques schémas d'indexation distincts restant dans la CIB.
5. Le groupe de travail est convenu de convertir le schéma d'indexation B21B 108:00 en schéma de classement suite à la création de nouveaux sous-groupes du groupe B21B 1/08, ces derniers pouvant être utilisés pour le classement de l'information d'invention. Le groupe de travail a aussi décidé que le classement multiple sera autorisé entre les sous-groupes créés mais qu'aucune note spécifique relative au classement multiple n'est nécessaire (voir le paragraphe 45 du document IPC/WG/9/8 et le paragraphe 33 du document IPC/WG/10/3).
6. Le groupe de travail est convenu de conserver le schéma d'indexation C08G 101:00 étant donné son importance comme instrument de recherche (voir le paragraphe 31 du document IPC/WG/10/3).
7. Le groupe de travail a décidé de convertir le schéma d'indexation F16H 101:00 à 109:00 en schéma de classement. Il a décidé de supprimer les codes d'indexation F16H 101:00 à 109:00 et de créer les groupes de classement F16H 61/66 à 61/70, qui seraient utilisés pour le classement de l'information d'invention et de l'information additionnelle (voir le paragraphe 53 du document IPC/WG/8/8 et le paragraphe 50 du document IPC/WG/9/8).
8. En ce qui concerne le schéma d'indexation G06F 151:00 à 171:00, le groupe de travail a décidé de supprimer les codes d'indexation G06F 163:00 à 171:00, mais il a jugé possible d'inclure les codes d'indexation G06F 151:00 à 161:00 dans le schéma de classement de la sous-classe G06F (voir le paragraphe 57 du document IPC/WG/8/8). Par la suite, le groupe de travail a décidé que la matière visée sous les codes G06F 151:00 à 157:00 sera couverte par les groupes de la nouvelle sous-classe G06Q (voir le projet de révision de la CIB C424), de sorte que ces codes doivent être supprimés. Le groupe de travail a décidé de supprimer aussi les codes d'indexation G06F 159:00 et 161:00 (voir le paragraphe 51 du document IPC/WG/9/8 et le paragraphe 32 du document IPC/WG/10/3).
9. Les recommandations du Groupe de travail sur la révision de la CIB concernant les schémas d'indexation distincts figurent dans l'annexe II du présent document.

10. Le comité d'experts est invité à adopter les recommandations figurant dans les annexes I et II du présent document.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I

MODIFICATIONS DE LA CIB RÉSULTANT DES PROJETS H APPROUVÉS

Session:	WG/10
Sous-classe:	A01N
Projet(s):	H002/SE
Langue:	Français

Note(s)
après 25/00

- (1) *<Inchangée>*
- (2) Dans les groupes A01N 27/00 à A01N 65/00, sauf indication contraire, un ingrédient actif est classé à la dernière place appropriée.
- N (3) Une composition, c'est-à-dire un mélange de deux ou plusieurs ingrédients actifs, est classée dans le dernier des groupes A01N 27/00 à A01N 65/00 qui prévoit au moins un de ces ingrédients actifs.
- N (4) Toute partie d'une composition qui n'est pas elle-même identifiée lors du classement effectué en appliquant la note 3 mais qui est considérée comme nouvelle et non évidente doit aussi être classée à la dernière place appropriée des groupes A01N 27/00 à A01N 65/00. Cette partie peut être soit un ingrédient simple, soit une composition proprement dite.
- N (5) Toute partie d'une composition qui n'est pas identifiée lors du classement effectué en appliquant la note 3 ou la note 4 et qui est considérée comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classée à la dernière place appropriée des groupes A01N 27/00 à A01N 65/00. Tel peut notamment être le cas lorsqu'elle présente un intérêt pour la recherche de compositions au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
- D (10) *< Supprimer l'ancienne note 10>*
- (6) à (12) *< Anciennes notes 3 à 9 >*
- (13) *< Ancienne note 11>*
- D 25/00 à 65/02 *<Supprimer la ligne verticale>*

Session:	WG/10
Sous-classe:	B01J
Projet(s):	H005/GB
Langue:	Français

Note (4) <Inchangée>
avant 20/00

Note (s)
après 31/40

D (1) <Supprimer l'ancienne note 1>

N (1) Lors du classement dans les groupes B01J 32/00 à B01J 38/00, toute partie d'un catalyseur qui n'est pas elle-même identifiée par ce classement mais qui est considérée comme nouvelle et non évidente doit aussi être classée dans les groupes B01J 21/00 à B01J 31/00. Cette partie d'un catalyseur peut être soit un ingrédient simple, soit une composition proprement dite.

D (2) < Supprimer l'ancienne note 2 >

N (2) Toute partie d'un catalyseur qui n'est pas identifiée lors du classement effectué en appliquant la note 1 ci dessus et qui est considérée comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classée. Tel peut notamment être le cas lorsqu'elle présente un intérêt pour la recherche de catalyseurs au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".

D 21/00 à <Supprimer la ligne verticale>
21/18

D 23/00 à <Supprimer la ligne verticale>
23/89

D 25/00 à <Supprimer la ligne verticale>
25/02

D 27/00 à <Supprimer la ligne verticale>
27/26

D 29/00 à <Supprimer la ligne verticale>
29/89

- D 31/00 à 31/38 <Supprimer la ligne verticale>
- D Rubrique d'orientation après 49/02 <Supprimer la rubrique d'orientation>
- D Note(s) après 49/02 <Supprimé(e)>

Session:	WG/10
Sous-classe:	C02F
Projet(s):	H010/EP
Langue:	Français

Note(s)
après C02F
9/00

- (1) à (3) <Inchangée(s)>
- D (4) < Supprimer l'ancienne note 4 >
- D (5) < Supprimer l'ancienne note 5 >
- N (4) Toute étape individuelle d'un traitement en plusieurs étapes qui n'est pas identifiée lors du classement à la dernière place appropriée et qui est considérée comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classée dans un ou dans plusieurs des groupes C02F 1/00 à C02F 1/56 ou C02F 1/66 à C02F 7/00. Tel peut notamment être le cas lorsqu'elle présente un intérêt pour la recherche de traitements en plusieurs étapes au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
- D 1/00 à 1/56 <Supprimer la ligne verticale>
- D 1/66 à 7/00 <Supprimer la ligne verticale>

Session:	WG/10
Sous-classe:	C03C
Projet(s):	H011/DE
Langue:	Français

Note(s)
après C03C
25/24

- (1) <Inchangée(s)>
- D (2) < Supprimer l'ancienne note 2 >
- D (3) < Supprimer l'ancienne note 3 >
- N (2) Une composition de revêtement, c'est-à-dire un mélange de deux ou plusieurs éléments constitutifs, est classée dans le dernier des groupes C03C 25/24 à C03C 25/46 qui prévoit au moins un de ces éléments constitutifs.
- N (3) Lors du classement dans les groupes C03C 25/24 à C03C 25/46 tout élément constitutif distinct, c. à d. tout composé ou ingrédient d'une composition de revêtement, qui n'est pas lui-même identifié lors du classement effectué en appliquant la note 2, mais qui est considéré comme nouveau et non évident, doit aussi être classé dans le dernier des groupes C03C 25/24 à 25/46 approprié.
- N (4) Lors du classement dans les groupes C03C 25/24 à C03C 25/46, tout élément constitutif distinct d'une composition de revêtement qui n'est pas lui-même identifié lors du classement effectué en appliquant la note 2 ou la note 3 et qui est considéré comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé dans les groupes C03C 25/24 à C03C 25/46. Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche de compositions de revêtement au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
- D Note(s) <Supprimé(e)>
après C03C
25/48

- N Note(s) Lors du classement dans les groupes C03C 25/48 à C03C 25/54 tout après C03C revêtement individuel qui est considéré en tant que tel comme nouveau 25/48 et non évident, doit aussi être classé dans les groupes C03C 25/24 à 25/46 en appliquant les notes 1 à 4 avant le groupe C03C 25/24.
- D C03C 25/24 <Supprimer la ligne verticale>
à 25/44

Session:	WG/10
Sous-classe:	C04B
Projet(s):	H012/EP
Langue:	Français

Note(s)
après C04B

- (2) <Inchangée(s)>
- D (3) < Supprimer l'ancienne note 3 >
- D (4) < Supprimer l'ancienne note 4 >
- D (5) < Supprimer l'ancienne note 5 >
- N (3) Tout ingrédient des compositions pour mortiers, pour béton ou pour pierre artificielle classé dans les groupes C04B26/00 à C04B32/00 en appliquant la note 2, mais qui est considéré en tant que tel comme nouveau et non évident, doit aussi être classé dans le dernier des groupes C04B7/00 à C04B24/00 approprié.
- N (4) Tout ingrédient des compositions pour mortiers, pour béton ou pour pierre artificielle qui n'est pas identifié lors du classement dans les groupes C04B26/00 à C04B32/00 effectué en appliquant la note 2 et qui est considérée comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé dans le dernier des groupes C04B7/00 à C04B24/00 approprié. Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche de compositions au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle". Par exemple un mélange bien défini pour mortier à ciment Portland, contenant de l'argile comme charge caractéristique ou essentielle, est classé dans le groupe C04B28/04 et peut aussi être classé dans le groupe C04B14/10 pour désigner l'information additionnelle.
- D C04B 7/00 à 28/36 <Supprimer la ligne verticale>
- D Note(s) avant C04B 35/66 <Supprimé(e)>

- N Note avant C04B 35/66 Tout ingrédient d'une composition de mortier réfractaire contenant un ciment hydraulique, p. ex. ciment alumineux, classée dans le groupe C04B35/66, et qui est considéré comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé à la dernière place appropriée dans les groupes C04B7/00 à C04B24/00. Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche de compositions au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle". Par exemple, un tel classement dans le groupe C04B24/00, représentant l'information additionnelle, pourra être attribué à un retardateur organique ajouté à la composition du mortier.
- D 7/00 à 7/12 <Supprimer la ligne verticale>
- D 7/14 à 7/345 <Supprimer la ligne verticale>
- D 9/00 à 9/06 <Supprimer la ligne verticale>
- D 11/00 <Supprimer la ligne verticale>
- D 11/05 à 11/26 <Supprimer la ligne verticale>
- D 12/00 à 28/36 <Supprimer la ligne verticale>

Session:	WG/10
Sous-classe:	C05
Projet(s):	H013/EP
Langue:	Français

Note (s)
après C05

- (1) <Inchangée(s)>
- D (2) <Supprimer l'ancienne note 2>
- N (2) Tout ingrédient d'un mélange, qui est considéré comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé selon la note 1. Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche de mélanges au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
- D C05B 1/00 à 1/06 <Supprimer la ligne verticale>
- D C05B 3/00 à 11/00 <Supprimer la ligne verticale>
- D C05B 11/04 à 17/02 <Supprimer la ligne verticale>
- D C05C 1/00 <Supprimer la ligne verticale>
- D C05C 3/00 à 7/00 <Supprimer la ligne verticale>
- D C05C 9/00 à 13/00 <Supprimer la ligne verticale>
- D C05D 1/00 à 11/00 <Supprimer la ligne verticale>
- D C05F 1/00 <Supprimer la ligne verticale>
- D C05F 3/00 à 3/04 <Supprimer la ligne verticale>

- D C05F 5/00 <Supprimer la ligne verticale>
à 9/00
- D C05F 9/04 <Supprimer la ligne verticale>
à 11/04
- D C05F
11/08 à
17/00 <Supprimer la ligne verticale>

Session:	WG/10
Sous-classe:	C07D
Projet(s):	H014/DE
Langue:	Français

Note (s)
après C07D

- (1) à (6) <Inchangée(s)>
- D (7) <Supprimer l'ancienne note 7>
- N (7) Les constituants individuels de composés hétérocycliques, tels que les substituants essentiels, les hétéro cycles simples et les systèmes condensés simples, qui sont considérés comme présentant une valeur informative pour la recherche, peuvent aussi être classés selon les principes décrits dans la note 5. Tel peut notamment être le cas lorsqu'ils présentent un intérêt pour la recherche de composés hétérocycliques au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
- (8) et (9) **Ces notes ont déjà été supprimées dans le cadre du projet H 015**
- D 203/00 <Supprimer la ligne verticale>
- D 203/04 à 209/04 <Supprimer la ligne verticale>
- D 209/08 à 209/82 <Supprimer la ligne verticale>
- D 209/86 à 211/00 <Supprimer la ligne verticale>
- D 211/04 à 213/06 <Supprimer la ligne verticale>
- D 213/16 à 213/80 <Supprimer la ligne verticale>
- D 213/81 à 243/24 <Supprimer la ligne verticale>
- D 243/38 à 251/54 <Supprimer la ligne verticale>

- | | | |
|---|---------------------|--------------------------------|
| D | 251/64 à
295/02 | <Supprimer la ligne verticale> |
| D | 295/027 à
295/32 | <Supprimer la ligne verticale> |
| D | 303/00 à
307/06 | <Supprimer la ligne verticale> |
| D | 307/10 à
307/48 | <Supprimer la ligne verticale> |
| D | 307/52 à
311/38 | <Supprimer la ligne verticale> |
| D | 311/42 à
347/00 | <Supprimer la ligne verticale> |
| D | 451/00 à
463/00 | <Supprimer la ligne verticale> |
| D | 463/10 à
477/00 | <Supprimer la ligne verticale> |
| D | 477/10 à
499/00 | <Supprimer la ligne verticale> |
| D | 499/21 à
501/00 | <Supprimer la ligne verticale> |
| D | 501/14 à
503/00 | <Supprimer la ligne verticale> |
| D | 503/10 à
505/00 | <Supprimer la ligne verticale> |
| D | 505/10 à
517/22 | <Supprimer la ligne verticale> |

Session:	WG/10
Sous-classe:	C08F
Projet(s):	H016/GB
Langue:	Français

Note (s)
après C08F

- D (7) <Supprimer l'ancienne note 7>
- N (7) Lors du classement dans les groupes C08F 210/00 à C08F 297/00, tout élément monomère qui n'est pas lui-même identifié lors du classement effectué dans cet intervalle en appliquant la note 4 mais dont l'utilisation est considérée comme nouvelle et non évidente doit aussi être classé à la dernière place appropriée dans les groupes C08F 210/00 à C08F 238/00.
- D (8) <Supprimer l'ancienne note 8>
- N (8) Tout élément monomère qui n'est pas lui-même identifié lors du classement effectué en appliquant la note 4 ou la note 7 mais dont l'utilisation est considérée comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé à la dernière place appropriée dans les groupes C08F 210/00 à C08F 238/00. Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche de copolymères au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
- D C08F 210/00 à 238/04 <Supprimer la ligne verticale>

Session:	WG/10
Sous-classe:	C08K
Projet(s):	H018/GB
Langue:	Français

Note(s)
après C08K

- (1) et (2) <Inchangée(s)>
- D (3) <Supprimer l'ancienne note 3>
- N (3) Dans la présente sous-classe, tout ingrédient d'un mélange qui n'est pas identifié lors du classement effectué en appliquant la note 2 mais dont l'utilisation est considérée comme nouvelle et non évidente doit aussi être classé dans la présente sous-classe en appliquant la note 1. Cet ingrédient peut être soit un composé simple, soit une composition proprement dite.
- D (4) <Supprimer l'ancienne note 4>
- N (4) Tout ingrédient d'un mélange qui n'est pas identifié lors du classement effectué en appliquant la note 2 et qui est considéré comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé dans la présente sous-classe en appliquant la note 1. Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche de mélanges au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
- D C08K 3/00 à 13/08 <Supprimer la ligne verticale>

Session:	WG/10
Sous-classe:	C08L, C08J
Projet(s):	H019/GB
Langue:	Français

Note(s)
après C08L

- (1) et (2) <Inchangée(s)>
- D (3) <Supprimer l'ancienne note 3>
- N (3) Tout constituant macromoléculaire d'une composition qui n'est pas lui-même identifié lors du classement effectué en appliquant la note 2 mais dont l'utilisation est considérée comme nouvelle et non évidente doit aussi être classé dans la présente sous-classe. Par exemple une composition contenant 80 parties de polyéthylène et 20 parties de chlorure de polyvinyle est classée aussi bien dans le groupe C08L 23/06 que dans le groupe C08L 27/06, si l'utilisation du chlorure de polyvinyle est considérée comme nouvelle et non évidente.
- D (4) <Supprimer l'ancienne note 4>
- N (4) Tout constituant macromoléculaire d'une composition qui n'est pas identifié lors du classement effectué en appliquant la note 2 ou la note 3 et qui est considéré comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé dans la présente sous-classe. Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche de compositions au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
- D (5) < Supprimer l'ancienne note 5>
- D C08L 1/00 à 101/10 <Supprimer la ligne verticale>

Note (s)
après C08J

- D (3) < Supprimer l'ancienne note 3>
- N (3) Lors du classement dans la présente sous-classe, un classement additionnel peut être effectué dans la sous-classe C08L relatif aux matériaux utilisés.

Session:	WG/10
Sous-classe:	C09D
Projet(s):	H020/EP
Langue:	Français

Note(s)
après C09D

- (1) à (3) <Inchangée(s)>
- D (4) <Supprimer l'ancienne note 4>
- N (4) Dans les groupes C09D 101/00 à C09D 201/00 tout constituant macromoléculaire d'une composition de revêtement qui n'est pas lui-même identifié lors du classement effectué en appliquant la note 3 mais dont l'utilisation est considérée comme nouvelle et non évidente doit aussi être classé dans un des groupes C09D 101/00 à C09D 201/00.
- D (5) <Supprimer l'ancienne note 5>
- N (5) Tout constituant macromoléculaire d'une composition de revêtement qui n'est pas identifié lors du classement effectué en appliquant la note 3 ou la note 4 et qui est considéré comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé dans un des groupes C09D 101/00 à C09D 201/00. Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche de compositions de revêtement au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
- D C09D <Supprimer la ligne verticale>
101/00 à
201/10

Session:	WG/10
Sous-classe:	C09J
Projet(s):	H021/EP
Langue:	Français

Note(s)
après C09J

- (1) à (3) <Inchangée(s)>
- D (4) <Supprimer l'ancienne note 4>
- N (4) Dans les groupes C09J 101/00 à C09J 201/00 tout constituant macromoléculaire d'une composition adhésive qui n'est pas lui-même identifié lors du classement effectué en appliquant la note 3 mais dont l'utilisation est considérée comme nouvelle et non évidente doit aussi être classé dans un des groupes C09J 101/00 à C09J 201/00.
- D (5) <Supprimer l'ancienne note 5>
- N (5) Tout constituant macromoléculaire d'une composition adhésive qui n'est pas identifié lors du classement effectué en appliquant la note 3 ou la note 4 et qui est considéré comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé dans un des groupes C09J 101/00 à C09J 201/00. Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche de compositions adhésives au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
- D C09J 101/00 à 201/10 <Supprimer la ligne verticale>

Session:	WG/10
Sous-classe:	C10M
Projet(s):	H022/SE
Langue:	Français

Note (s)
après C10M

- (1) <Inchangée(s)>
- D (2) <Supprimer l'ancienne note 2>
- (2) <Ancienne note 3>
- (3) < Ancienne note 4>
- N (4) Toute partie d'une composition qui n'est pas elle-même identifiée lors du classement effectué en appliquant la note 2 ou la note 3 mais qui est considérée comme nouvelle et non évidente doit aussi être classée à la dernière place appropriée. Cette partie peut être soit un ingrédient simple, soit une composition proprement dite.
- D (5) <Supprimer l'ancienne note 5>
- N (5) Toute partie d'une composition qui n'est pas identifiée lors du classement effectué en appliquant la note 2 ou la note 3 et qui est considérée comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classée à la dernière place appropriée. Tel peut notamment être le cas lorsqu'elle présente un intérêt pour la recherche de compositions au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
- D (6) <Supprimer l'ancienne note 6>
- N (6) Lors du classement dans les groupes C10M 109/02, C10M 121/04 ou C10M 159/12 tout réactif d'un produit de réaction qui est considéré comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé à la dernière place appropriée. Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche de compositions au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".

- D (7) <Supprimer l'ancienne note 7>
- N (7) Dans la présente sous-classe, il est souhaitable d'ajouter les codes d'indexation de la sous-classe C 10 N.
- D Note(s) <Supprimé(e)>
avant 171/00
et 173/00
- D 101/00 à <Supprimer la ligne verticale>
109/02
- D 113/00 à <Supprimer la ligne verticale>
121/04
- D 125/00 à <Supprimer la ligne verticale>
139/06
- D 143/00 à <Supprimer la ligne verticale>
155/04
- D 159/00 à <Supprimer la ligne verticale>
159/24
- D 163/00 à <Supprimer la ligne verticale>
167/00

Session:	WG/10
Sous-classe:	C11D
Projet(s):	H023/GB
Langue:	Français

Note(s)
après C11D

- D (1) <Supprimer l'ancienne note 1>
- N (1) Lors du classement dans les groupes de la présente sous-classe relatifs aux mélanges, tout composant distinct d'une composition qui n'est pas lui-même identifié lors de ce classement mais qui est considéré comme nouveau et non évident doit aussi être classé dans les groupes C11D 1/00 à C11D 9/00. Ce composant distinct peut être soit un ingrédient simple, soit une composition proprement dite.
- D (2) <Supprimer l'ancienne note 2>
- N (2) Tout composant d'une composition qui n'est pas identifié lors du classement effectué en appliquant la note 1 et qui est considéré comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé dans les groupes C11D 1/00 à C11D 9/00. Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche de compositions au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
- D 1/00 à 1/36 <Supprimer la ligne verticale>
- D 1/38 à 1/64 <Supprimer la ligne verticale>
- D 1/66 à 1/82 <Supprimer la ligne verticale>
- D 1/88 à 1/92 <Supprimer la ligne verticale>
- D 3/00 à 3/06 <Supprimer la ligne verticale>
- D 3/08 à 7/54 <Supprimer la ligne verticale>
- D 9/00 à 9/50 <Supprimer la ligne verticale>

Session:	WG/10
Sous-classe:	C21D
Projet(s):	H025/DE
Langue:	Français

Note(s)
après C21D
6/00

- D (1) <Supprimer l'ancienne note 1>
- D (2) <Supprimer l'ancienne note 2>
- D (3) <Supprimer l'ancienne note 3>
- N (1) Lors du classement dans le groupe C21D 6/00 tout aspect du procédé de traitement thermique des alliages ferreux qui est considéré comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé dans les groupes C21D 1/02 à C21D 1/84. Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche de procédés de traitement thermique des alliages ferreux au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
- N (2) Lors du classement dans le groupe C21D 6/00 tout constituant d'alliage qui est considéré comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé dans les groupes C22C 38/02 à C22C 38/60. Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche de procédés de traitement thermique d'alliages ferreux particuliers au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
- D C21D 1/02 à 1/84 <Supprimer la ligne verticale>

Session:	WG/10
Sous-classe:	C22B
Projet(s):	H026/DE
Langue:	Français

D Note(s) <Supprimé(e)>
après C22B
3/00

D (1) <Supprimer l'ancienne note 1>

D (2) <Supprimer l'ancienne note 2>

N Lors du classement dans le présent groupe, la nature de tout métal qui est considéré comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classé dans les groupes principaux (uniquement) des groupes C22B 11/00 à C22B 25/00, dans le groupe C22B 19/34 ou parmi tous les groupes C22B 26/00 à C22B 61/00. Tel peut notamment être le cas lorsqu'il présente un intérêt pour la recherche d'extraction de métaux particuliers ou de leurs composés. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".

D 11/00 <Supprimer la ligne verticale>

D 13/00 <Supprimer la ligne verticale>

D 15/00 <Supprimer la ligne verticale>

D 17/00 <Supprimer la ligne verticale>

D 19/00 <Supprimer la ligne verticale>

D 19/34 <Supprimer la ligne verticale>

D 21/00 <Supprimer la ligne verticale>

D 23/00 <Supprimer la ligne verticale>

D 25/00 <Supprimer la ligne verticale>

D 26/00 à
61/00 <Supprimer la ligne verticale>

Session:	WG/10
Sous-classe:	C22C
Projet(s):	H027/DE
Langue:	Français

D Note (s) <Supprimé(e)>
après C22C
38/00

D C22C 38/02 <Supprimer la ligne verticale>
à 38/60

Session:	WG/10
Sous-classe:	D21H
Projet(s):	H029/SE
Langue:	Français

Note (s)
après
Sous-
classe

N (4) Si une composition de pâte ou un papier, ou un élément constitutif de pâte ou de papier est caractérisé par plusieurs caractéristiques prévues dans la présente sous-classe, par exemple par le matériau fibreux et un couchage, ou par un colorant et un agent hydrophobe, le classement est effectué à toutes les places prévues pour ces caractéristiques.

(5) <Ancienne note 4>

Note(s)
après 17/00

D (1) <Supprimer l'ancienne note 1>

D (2) <Supprimer l'ancienne note 2>

D (3) <Supprimer l'ancienne note 3>

N (1) Dans le présent groupe, sauf indication contraire, le classement est effectué à la dernière place appropriée. Les mélanges de plusieurs matériaux sont donc classés dans le groupe D21H17/71.

Note(s)
après 17/71

D (1) <Supprimer l'ancienne note 1>

D (2) <Supprimer l'ancienne note 2>

N (1) Lors du classement dans le présent groupe, toute partie d'un mélange qui est considérée comme nouvelle et non évidente doit aussi être classée à la dernière place appropriée du groupe D21H 17/00. Cette partie peut être soit un matériau simple, soit un mélange proprement dit.

- N (2) Lors du classement dans le présent groupe, toute partie d'un mélange qui n'est pas identifiée lors du classement effectué en appliquant la note 1 et qui est considérée comme présentant une valeur informative pour la recherche, peut aussi être classée. Tel peut notamment être le cas lorsqu'elle présente un intérêt pour la recherche de mélanges au moyen d'une combinaison de symboles de classement. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
- D Note(s) après 19/00 <Supprimé(e)>
- D Note(s) après 19/84 <Supprimé(e)>
- D Note(s) après 21/12 <Supprimé(e)>
- D Note(s) après 21/56 <Supprimé(e)>
- D Note(s) après 23/20 <Supprimé(e)>
- D Note(s) après 25/00 <Supprimé(e)>
- D Note(s) (2) et (3) après 27/00 <Supprimé(es)>
- D Note (1) après 27/00 <Supprimer la numérotation de la note 1>
- D 11/00 à 17/00 <Supprimer la ligne verticale>
- D 17/01 à 17/17 <Supprimer la ligne verticale>
- D 17/20 à 17/69 <Supprimer la ligne verticale>
- D 17/71 à 25/18 <Supprimer la ligne verticale>

Session:	WG/10
Sous-classe:	F16H
Projet(s):	H031/EP
Langue:	Français

Note (s)
après F16H
48/04

- D (1) <Supprimer l'ancienne note 1>
- N (1) Dans les groupes F16H 48/06 à F16H 48/30 le classement est effectué à la dernière place appropriée
- D (2) <Supprimer l'ancienne note 2>
- N (2) Lors du classement dans les groupes F16H 48/06 à F16H 48/30, les caractéristiques des transmissions différentielles relatives à la structure qui ne sont pas identifiées lors du classement effectué en appliquant la note 1 et qui sont considérées comme présentant une valeur informative pour la recherche, peuvent aussi être classées. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle".
- D (3) <Supprimer l'ancienne note 3>

Note(s)
avant 59/00

- D (6) <Supprimer l'ancienne note 6>
- N (6) Lors du classement dans les groupes F16H 59/00 à F16H 63/00, les entrées de commande ou les types de transmission qui ne sont pas identifiés lors du classement effectué en appliquant la note 4 ou la note 5 et qui sont considérées comme présentant une valeur informative pour la recherche, peuvent aussi être classés. Ce classement non obligatoire doit être considéré comme une "information additionnelle", p. ex. dans le sous-groupe F16H 61/66 relatif au type de transmission commandée ou dans le groupe F16H 59/00 relatif aux entrées de commande.
- D (7) <Supprimer l'ancienne note 7>
- D (8) <Supprimer l'ancienne note 8>

- D 48/06 to 48/30 < *Supprimer la ligne verticale* >
- D 59/00 to 59/78 < *Supprimer la ligne verticale* >
- D 63/00 to 63/50 < *Supprimer la ligne verticale* >

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

MODIFICATIONS DE LA CIB RÉSULTANT DES PROJETS H APPROUVÉS

Session:	WG/10
Sous-classe:	B21B
Projet(s):	H046/JP
Langue:	Français

- D Note(s) après *<Supprimé(e)>*
1/08
- D Rubrique *<Supprimé(e)>*
d'orientation
avant 108:00
- D Note(s) avant *<Supprimé(e)>*
108:00
- D 108:00 *<Supprimé(e)>*
- D 108:02 *<Supprimé(e)>*
- D 108:04 *<Supprimé(e)>*
- D 108:06 *<Supprimé(e)>*
- D 108:08 *<Supprimé(e)>*
- D 108:10 *<Supprimé(e)>*
- D 108:12 *<Supprimé(e)>*
- D 108:14 *<Supprimé(e)>*
- C 1/08 — section particulière, p.ex. des cornières (laminage du métal —
- N 1/082 .. Sections de palplanches ayant des bords latéraux s'emboîtant l'un dans l'autre pour former un rideau
- N 1/085 .. Profils de rail
- N 1/088 .. Profils en H ou en I
- N 1/09 .. Profils en L
- N 1/092 .. Profils en T
- N 1/095 .. Profils en U ou en forme de canal
- N 1/098 .. Profils en Z

Session:	WG/10
Sous-classe:	C08G
Projet(s):	H017/EP
Langue:	Français

Note(s) ---- du groupe 101/00.
après 18/00 .

C Rubrique ---- relatif aux produits cellulaires.
d'orientation .
avant 101/00

Note après <Supprimé(e)>
Rubrique
d'orientation

Session:	WG/8 & WG/9
Sous-classe:	F16H
Projet(s):	H031/EP
Langue:	Français

- D Rubrique d'orientation avant 101:00 <Supprimé(e)>
- D Note avant 101:00 <Supprimé(e)>
- D 101:00 <Supprimé(e)>
- D 101:02 <Supprimé(e)>
- D 101:04 <Supprimé(e)>
- D 103:00 <Supprimé(e)>
- D 103:02 <Supprimé(e)>
- D 103:10 <Supprimé(e)>
- D 103:12 <Supprimé(e)>
- D 103:14 <Supprimé(e)>
- D 105:00 <Supprimé(e)>
- D 107:00 <Supprimé(e)>
- D 109:00 <Supprimé(e)>
- N 61/66 . spécialement adaptées aux transmissions à variation continue du rapport (61/38 a priorité)
- N 61/662 .. avec des organes flexibles sans fin
- N 61/664 .. Transmissions à friction
- N 61/68 . spécialement adaptées aux transmissions étagées
- N 61/682 .. avec interruption de l'entraînement
- N 61/684 .. sans interruption de l'entraînement
- N 61/686 ... avec des engrenages à mouvement orbital
- N 61/688 ... avec deux entrées, p. ex. sélection par embrayage entre deux circuits de transmission de couple

- N 61/70 . spécialement adaptés aux changements de rapports avec groupes d'engrenages, c. à d. avec des trains d'engrenages séparés disposés en série, p. ex. dispositions de boîtes de vitesses du type à groupe de rapports ou surmultipliées
- D 63/00 à 63/50 < Supprimer la ligne verticale >

Session:	WG/10
Sous-classe:	G06F
Projet(s):	H034/EP
Langue:	Français

D Note avant *<Supprimé(e)>*
G06F 17/00

D Rubrique *<Supprimé(e)>*
d'orientation
après 101:16

D Note avant *<Supprimé(e)>*
151:00

D 151:00 à *<Supprimé(e)>*
171:00

[Fin de l'annexe II et du document]